

## La commune de Jugeals-Nazareth à la rencontre du Président de Région !

Le nouveau Président de Région Aquitaine Limousin Poitou Charentes (ALPC) s'était engagé à réunir tous les maires de la région. **Cette rencontre a eu lieu le samedi 9 avril 2016 à l'Espace Carat d'Angoulême sur la commune de l'Isle d'Espagnac (16).** A cette occasion, Mr le Maire m'a demandé de représenter notre commune. Durant cette journée nous ont été présentés les élus régionaux et vice-présidents en charge des questions territoriales, ainsi que les conseillers de territoires qui seront l'interface entre la Région et nos territoires.

Le nouveau territoire est aussi riche de ses villes, de ses campagnes, aussi divers qu'étendu ! La taille de la nouvelle région oblige à plus de proximité et à plus de dialogue et de concertation des acteurs locaux. Le Président, au vu de ce constat et des compétences dévolues notamment par la loi NOTRe, a développé les actions à venir, axées sur l'emploi et les services dédiés à l'équilibre de nos territoires. A cet effet, le lancement du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires sera le socle de la politique nouvelle voulue par le Président. Pour lui, c'est dans la proximité avec les territoires et les partenaires locaux que la Région relèvera les grands défis : développement de l'emploi, équilibre des territoires, protection de notre environnement.

Cette rencontre fut l'occasion de faire le point sur l'accostage entre les conventions et engagements pris par les anciennes Régions et l'An 1 de la nouvelle Région. A cette occasion, le Président, au vu d'une actualité médiatisée, rassura les élus du Poitou Charentes sur le Fonds Régional d'Investissement Local, engagé par l'ancienne Région sur les projets d'investissements des collectivités.

Lors du débat dans le cadre des questions orales au Président, j'ai demandé au nom de la commune que les projets engagés pour le Limousin soient pris en compte, notamment les dossiers sur le programme «Initiatives pour la croissance et l'emploi 2014/2015», avec appel à projets concernant le plan d'efficacité des bâtiments publics. **La demande d'aide déposée à la Région Limousin en 2015 pour la salle polyvalente, retenue au niveau des services techniques, en fait partie !**

Ce fut aussi l'occasion d'échanger avec le premier Vice-Président, M. Vanderbroucke, ancien Président de la Région Limousin, et d'évoquer notre besoin d'être soutenus économiquement par la Région pour notre projet.

Notre département n'était représenté que par une dizaine d'élus... à l'heure où se dessinent des choix importants ! Malgré de bonnes intentions, force est de constater que l'évolution de la gouvernance va se détacher de l'aide directe aux collectivités quand ces dernières sont impactées par le désengagement de l'Etat et les déclinaisons de la loi NOTRe qui vont mettre en concurrence les territoires !

**Faisons en sorte que notre territoire ne soit pas oublié !**

Philippe TILLET  
1er adjoint  
Conseiller communautaire

[laregion-alpc.fr](http://laregion-alpc.fr)



## MONTÉE EN DÉBIT À JUGEALS-NAZARETH

### Point sur les travaux sur le répartiteur du bourg (249 lignes)

- Le tirage ainsi que le portage de la fibre dans les infrastructures souterraines de Dorsal (3400 m) et Orange (4780 m) ont été réalisés.
- La pose de la dalle destinée à recevoir l'armoire PMR pour le raccordement à la fibre, située à côté du foyer rural, est réalisée.
- La Pose de l'armoire PHR est prévue début juin 2016. Les travaux seront réalisés par l'entreprise PASQUIER & Fils.
- La mise en service de l'infrastructure est prévue au troisième trimestre 2016, le retard étant dû à des autorisations administratives entre Orange et Dorsal.



L'agglomération du Bassin de Brive et son représentant au syndicat mixte Dorsal suivent l'évolution du dossier. Lors des dernières réunions du Conseil Communautaire, la commune est intervenue pour que le planning annoncé soit respecté au vu des besoins de la population en terme de montée en débit pour le numérique.

Philippe TILLET  
1er adjoint  
Conseiller communautaire

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### AVIS AU PUBLIC

La municipalité informe les habitants que le Conseil Municipal a engagé la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme et a défini par délibération du 27 mai 2016 les modalités de mise à disposition du dossier au public. Cette délibération fait l'objet des mesures de publicité prévues aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme.

Cette modification simplifiée a pour objet de prendre en compte dans le PLU l'article 80 de la Loi n°2015-990 pour la Croissance, l'Activité et l'Égalité des Chances, dite Loi Macron, qui prévoit que, dans les zones agricoles ou naturelles (en dehors des STECAL), les constructions existantes à usage d'habitation peuvent faire l'objet d'extensions ou d'annexes dès lors que celles-ci ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant toute la durée de mise à disposition.

Le dossier de modification simplifiée n°2 sera consultable en Mairie du 13 juin 2016 au 13 juillet 2016 inclus, les jours et horaires suivants :

**Le lundi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**  
**Du mardi au jeudi : de 9h00 à 12h00.**  
**Le vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**

Un registre sera également disponible en Mairie pendant cette même période, aux mêmes jours et heures, dans lequel pourront être consignées les observations du public.

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Maire présentera le bilan de la mise à disposition du public avant de soumettre le dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme à l'approbation du Conseil Municipal.

